

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



10ème Rallye National VHC des MONTS DE BLOND 10-11 MAI 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 10 Mars 2025

Ouverture des engagements : 10 Mars 2025

Clôture des engagements : 28 Avril 2025

Distribution du carnet d'itinéraire : Salle Polyvalente à Mézières sur Issoire

Dimanche 4 Mai 2025 de 10h à 15h

Vendredi 9 Mai 2025 de 14h à 18h

Samedi 10 Mai 2025 de 8h à 12h

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 4 Mai de 10h à 18h

Vendredi 9 Mai de 14h à 18h

Samedi 10 Mai de 8h à 15h

Vérifications administratives le : Samedi 10 Mai 2025 de 8h15 à 12h et de 13h à 14h15 à la Salle Polyvalente de Mézières sur Issoire

Vérifications techniques le : Samedi 10 Mai de 8h30 à 12h et de 13h à 14h30 sur le Parking de la Salle Polyvalente de Mézières sur Issoire.

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 10 Mai de 8h45 à 15h00 sur le Parking de la Salle Polyvalente de Mézières sur Issoire

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 10 Mai 2025 à 11h à la Salle La Ruche 41, Avenue de Bellac à Mézières sur Issoire.

Briefing obligatoire des Pilotes et Copilotes VHRS : Samedi 10 Mai à 16h à la salle La Ruche 41, Avenue de Bellac à Mézières sur Issoire

Briefing obligatoire de la Direction de Course : Samedi 10 Mai 2025 à 16h15 à la Salle La Ruche 41, Avenue de Bellac à Mézières sur Issoire

Briefing obligatoire de l'équipage au complet des voitures d'encadrement : Samedi 10 Mai à 16h30 à la Salle La Ruche 41, Avenue de Bellac à Mézières sur Issoire.

Publication des équipages admis au départ le : Samedi 10 Mai 2025 à 16h30

Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 10 Mai 2025 à 16h30

Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur l'application **SPORTITY** (MDB2025)

Il n'y aura pas d'affichage officiel physique

Tous les concurrents seront informés par une notification électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique.

Afin de s'assurer qu'au moins, l'un des membres de l'équipage a téléchargé l'application, une vérification contre émargement sera faite lors des vérifications administratives.

Le Rallye VHRS /VMRS et le Rallye VHC précéderont le Rallye Moderne pendant toute la durée de l'épreuve.

Départ de la 1ère Etape : 1ère VHRS Samedi 10 Mai à 18h

Départ de la 1ère VHC 15mn après la dernière VHRS

Départ de la 1ère Moderne 15mn après la dernière VHC

Arrivée de la 1ère Etape : 1ère VHRS à partir de 18h53

Départ de la 2ème Etape : 1ère VHRS Dimanche 11 Mai à 7h30

Arrivée de la 1ère VHRS au Parc Fermé à partir de 15h37

Vérifications finales : dès l'arrivée de l'épreuve au Garage Javelaud 13, rue des Carmes 87330 Mortemart

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats provisoires du rallye : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent de chaque plateau.

Remise des prix sur le Podium.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile « Terre de St Junien » organise les 10 et 11 Mai 2025 .en qualité d'organisateur administratif le « **10ème Rallye National VHC des Monts de Blond** »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 26 /02 /25 sous le numéro 10 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 229 en date du 14/03/25

Comité d'Organisation

Président : Jean Brasseur

Membres : David Auvert, Jérôme Auvray, Josée Brasseur, Jean François Dupré, Patrice et Annie Gabarrou, Yves Morand, Laurent Peyraud, Fabrice Ploncard, Bernard Prévot, Bruno Robert, Stéphanie Rougier, Michel Thouvenin, Benoît Thouvenin.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Josée Brasseur Allée de Chambéry 87200 Saint Brice sur Vienne
Téléphone : 06.79.01.15.84

Mail : asaterre.stjunien@gmail.com

Permanence du Rallye : PC Salle La Ruche 41, Avenue de Bellac à Mézières sur Issoire pendant toute la durée du Rallye

Tel : 06.79.01.15.84

Organisateur technique

Nom : ASA Terre de ST JUNIEN

Adresse : Allée de Chambéry 87200 Saint Brice sur Vienne

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jacques Courmontagne	Licence n°11849
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Catherine Condemine	Licence n°56617
	Annie Fourcade	Licence n°15323
Directeur de Course de l'Épreuve	Guy Troncal	Licence n°1056
Directeurs de Course Adj PC	Jean Luc Page	Licence n°47273
	Marie-France Poiraton	Licence n°11252
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	José Perrot	Licence n°6570
	Jean Pierre Raymond	Licence n°12215
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	Elisabeth Perrot	Licence n°6567
	Christian Isnard	Licence 210777
Juge de Faits	Bernard Prévot	Licence 111607
Commissaire Technique responsable	Serge Larquey	Licence n°8454
Commissaires Techniques adjoints	Aurélien Pinho	Licence n°259271
	Alexandre Bouron	Licence n°329549
	Jacky Fiorese	Licence n°29296
Médecin chef	Jean François Cueille	
Chargés des relations avec les concurrents	Jean François Fourcade	Licence n°8460
	Philippe Jean	Licence 22816
Chargé des relations avec la presse	Laurent Clavault	Licence n°239250
Chronométrateurs	Corinne Dufau	Licence n°3671
	Sylvie Sage-Perchez	Licence n°119114
	Laurent Lapouge	Licence n°13530
	Benoit Chevessier	Licence n°308406
	Pierre Baulouet	Licence n°326624
	Alain Sylvain	Licence n°234828
	Evelyne Péroche	Licence n°84527
Classement CHRONOLIVE	Sylvain Bergeron	Licence 50286
Speaker	Gérard Coeffe	Licence n°20530

NOTA : à l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs, tous les Officiels figurant dans le présent règlement sont déclarés compétents en qualité de « Juges de fait » pour la constatation d'infractions dont ils seraient témoins.

1.2P. ELIGIBILITE

Le « 10^{ème} Rallye National VHC des Monts de Blond » compte pour :

- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2025
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail leur accusé de réception d'engagement.

L'heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques sera indiquée sur l'application SPORTITY (MDB2025) après validation de la liste des engagés.

1.3.2. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier de chaque rallye, sauf en cas de force majeure accepté par les Commissaires Sportifs.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au « 12^{ème} Rallye National des Monts de Blond » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 28 Avril 2025 à minuit.

3.1.10P.

Compte tenu de l'organisation simultanée du « 12^{ème} Rallye National Monts de Blond » du « 10^{ème} Rallye VHC Monts de Blond » du « 1^{er} Rallye VHRS » et du « 1^{er} Rallye VMRS » le nombre total des engagés est fixé à 110 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 380 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 760 € (x 2)
- Tarifs aux membres de l'ASA
 - Pilote ou copilote ASA 360 €
 - Equipage complet ASA 350 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement.

Les chèques ne seront déposés que le Lundi suivant le Rallye.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit courrier, mail ou SMS.

3.3 ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête

3.3.2 L'ordre de départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de l'ES 1 «VAL D'ISSOIRE» pénalités non comprises.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée pendant l'épreuve à Mézières sur Issoire, selon les plans fournis à compter du 5 Mai 2025 (consultables sur l'application **SPORTITY** (MDB2025))

4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif (à venir) au présent règlement particulier.

L'additif sera distribué et émarginé aux vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

6.1P. DESCRIPTION

Le « **10ème Rallye National VHC des Monts de Blond** » représente un parcours de 211,6km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 97,2 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 VAL D'ISSOIRE 7,8km

ES 2-4-6 BLOND VAULRY 14,84km

ES 3-5-7 NOUIC 14,96km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 .
Les reconnaissances seront contrôlées par des représentants de l'organisation.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

7.1P. L'ordre de départ de la 2ème section se fera dans l'ordre du classement de l'ES1 « VAL D'ISSOIRE » pénalités non comprises

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes VHC 2025

La Remise des Prix se déroulera le 11 Mai sur le Podium d'arrivée.

Des coupes et ou trophées seront attribués aux 3 premiers équipages du classement scratch toutes catégories confondues.

Un lot sera offert à tous les équipages classés.

Un engagement gratuit pour 2026 sera offert par tirage au sort sur l'ensemble des pilotes ayant pris le départ (sous réserve d'un minimum de 12 partants).

Le tirage au sort aura lieu pendant la Remise des Prix.

Un lot sera offert à tous les Commissaires à la fin de l'épreuve.